

-----  
**DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE**  
**CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « IDENTITES » du**  
**23/11/2024 à 20h30**

-----  
**Décision n° PC2024-CC002**

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS », domiciliée au 74 rue du Château d'eau 75010 PARIS représentée par M. Pierre Boiteux en qualité de Président pour l'organisation de la représentation du spectacle « IDENTITES » le 23 novembre 2024 à 20h30 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS », tels qu'annexés à la décision.

**Article 2 :** D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 13 187,50 € TTC.

**Article 3 :** De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

**Article 4 :** De faire de la présente décision l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité.

Fait à CAUDRY, le 3 octobre 2024 .



Le Maire,



Frédéric BRICOUT

**CONTRAT DE CESSION****Entre la SAS EN SCÈNE ! PRODUCTIONS et VILLE DE CAUDRY**

<b>LE PRODUCTEUR</b>	
Raison sociale de l'entreprise	<b>SAS EN SCÈNE ! PRODUCTIONS</b>
N° SIRET	<b>80428683900035</b>
Licence d'entrepreneur du spectacle	<b>PLATESV-R-2020-008783 PLATESV-R-2020-008784</b>
Code APE	<b>9001Z</b>
N° TVA	<b>FR 79 804286839</b>
Siège Social	<b>74 Rue du Château d'eau – 75010 PARIS Courrier : 7 rue d'Enghien – 75010 PARIS</b>
Téléphone	<b>0661417220</b>
Courriel	<b>pierre@esprods.fr</b>
Représenté par	<b>Pierre BOITEUX</b>
En qualité de	<b>PRÉSIDENT</b>

<b>L'ORGANISATEUR</b>	
Raison sociale de l'entreprise	<b>VILLE DE CAUDRY</b>
N° SIRET	<b>215 901 398 000 10</b>
Licence d'entrepreneur du spectacle	<b>1-1115723 ET 3-1000568</b>
Code APE	<b>8411Z</b>
Siège Social	<b>PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59540 CAUDRY</b>
Téléphone	<b>03 27 72 95 00</b>
Courriel	<b>kcoupez@mairie-cambrai.fr</b>
Représenté par	<b>Frédéric BRICOUT</b>
En qualité de	<b>MAIRE</b>

## Il est exposé ce qui suit :

Le Producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à leurs représentations, en accord avec le co-producteur FDCB Prod : **IDENTITÉS, le voyage musical de Catherine Lara et de la Cie Kumo.**

L'Organisateur s'est assuré de la disposition de la ou des salle(s) dont le Producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra changer le lieu du spectacle sans l'accord écrit du Producteur.

## Il est convenu ce qui suit :

### 1 – SPECTACLE ET OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

NOMBRE de REPRÉSENTATIONS	1
DATE et HORAIRE	23 novembre 2024 à 20h30
LIEU	<b>THEATRE – PLACE DU GENERAL DE GAULLE – 59540 CAUDRY</b>
DURÉE	<b>1h20</b>
CAPACITÉ D'ACCUEIL	<b>500 places</b>

Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel attaché au spectacle, charges sociales et fiscales comprises (Urssaf, Pôle Emploi, Audiens, Congés Spectacles, Afdas, etc..).

Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

### 2 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux services des représentations. L'Organisateur aura notamment à sa charge le technicien nécessaire au prémontage puis démontage technique.

L'Organisateur tiendra le lieu théâtral à la disposition du Producteur sur des créneaux à définir, pour le filage et montage, avec le régisseur.

L'Organisateur assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises.

Il est expressément interdit à l'Organisateur de faire parrainer ce spectacle, même à titre gratuit, par une marque, un sponsor ou un média sans accord écrit du Producteur.

L'Organisateur s'engage à réserver 10 places en invitations professionnelles à la disposition du Producteur pour chacune des représentations.

### 3 – CONDITIONS FINANCIERES

Représentation Tout public	Prix pour cession HT	<b>12 500 €</b>	Prix TTC	<b>13 187,50 €</b>
	TVA (5,5%)	<b>687,50 €</b>		

Le règlement sera effectué de la manière suivante :  
Facture d'acompte de 50% du prix de cession à la signature du contrat  
Facture de solde le lendemain de la représentation

#### **Mode de paiement : MANDAT ADMINISTRATIF**

En sus, à la charge de l'Organisateur :

- les droits de musique SACEM et SPEDIDAM
- les droits d'auteur gérés en direct par la production sur facture :
  - o mise en scène Jamil Mhabel 3% du prix de cession + 1,1% de charges
  - o auteur du livret Jean-Jacques Thibaud 2% du prix de cession + 1,1% de charges
- les frais d'hébergement et restauration de l'équipe du spectacle soit 9 personnes en tournée (Catherine Lara et son accompagnante, 4 danseurs, 2 régisseurs, 1 prod) ainsi détaillés :
  - Hébergement : 1 chambre avec petit-déjeuner à J-1 et 7 chambres avec petit-déjeuner à J prises en charge directement par l'Organisateur
  - Repas : midi et soir les jours de montage et de représentation, en défraiement au tarif de 20,20€ par personne ou pris en charge directement par l'Organisateur

### 4 – CONDITIONS TECHNIQUES

Le Producteur fournira à l'Organisateur la fiche technique (non comprise dans le tarif de cession) du spectacle au moins un mois avant les dates de représentations.

### 5 – PUBLICITE

En matière de publicité et d'information, l'Organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Les frais de publicités seront à la charge de l'Organisateur qui pourra demander au Producteur les documents nécessaires à la communication sur le spectacle. Le Producteur fournira gracieusement ces documents.

En dehors des retransmissions fragmentaires radiodiffusées ou télévisées du spectacle, d'une durée de 3 minutes au plus, pour une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales (national ou régional) radiodiffusé ou télévisé, ou une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles (nationale ou régionale), tout autre diffusion de tout ou partie du spectacle nécessitera un accord particulier.

## 6 – ASSURANCES

Le Producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu.

## 7 – ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe « Producteur » de son exposé.

En cas d'annulation de la part de l'Organisateur, hors cas de force majeure, LE PRODUCTEUR sera en droit de réclamer la somme du montant de la cession défini à l'article 3.

Si LE PRODUCTEUR ne peut tenir ses engagements, L'ORGANISATEUR sera en droit de réclamer une somme égale à la couverture des frais engagés au jour de l'annulation, sur la base des justificatifs et dans la limite de la somme forfaitaire de la cession.

Toutefois, L'ORGANISATEUR et le PRODUCTEUR s'efforceront de s'entendre sur un report de date du spectacle, sur la saison en cours ou sur la saison suivante.

### Clause particulière concernant le CORONAVIRUS Covid-19

Dans l'éventualité d'une propagation du CORONAVIRUS Covid-19, l'organisateur souhaite apporter, conformément aux recommandations du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndecac), des précisions concernant d'éventuelles annulations de dates de représentations pouvant intervenir dans ce contexte.

Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistique ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision préfectorale de fermeture :

- L'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées ;

- si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires du **producteur** et de l'**organisateur** d'autre part. Ceci afin que ni l'un ni l'autre ne se trouvent en péril financièrement.

## 8 – COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Paris, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à : ..... *Caudry* ..... Le : ..... *03/10/24* .....

### SIGNATURES

*Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »*

L'ORGANISATEUR

LE PRODUCTEUR

*Lu Coiff*  


Lu et approuvé

*Pierre Boiteux*

✓ Certified by  yousign



## FICHE TECHNIQUE

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat. Merci d'y prêter la plus grande attention et de nous contacter pour résoudre d'éventuels problèmes.

### CONTACTS

- **TECHNIQUE**

Régie générale HERMEN Kevin : 06 75 80 43 31 / [hermen-kevin@hotmail.fr](mailto:hermen-kevin@hotmail.fr)

Régie lumière et vidéo

HERMEN Kevin : 06 75 80 43 31 / [hermen-kevin@hotmail.fr](mailto:hermen-kevin@hotmail.fr)

POUCET Jules : 06 50 75 70 37 / [jpoucet@gmail.com](mailto:jpoucet@gmail.com)

Régie son ROBIN Xavier : 06 98 72 82 80 / [xav.robin@me.com](mailto:xav.robin@me.com)

- **PRODUCTION**

BOITEUX Pierre : 06 61 41 72 20 / [pierre@esprods.fr](mailto:pierre@esprods.fr)

- **ADMINISTRATION**

CATHERIN Marion : 06 69 67 33 04 / [marion@esprods.fr](mailto:marion@esprods.fr)

- **DIFFUSION**

BOITEUX Pierre : 06 61 41 72 20 / [pierre@esprods.fr](mailto:pierre@esprods.fr)

BUET Céline : 06 11 56 10 19 / [celine@ma-tournee.com](mailto:celine@ma-tournee.com)

- **ARTISTIQUE - COMMUNICATION**

BLACHE Florian : 06 81 12 03 46 / [florianblache1@gmail.com](mailto:florianblache1@gmail.com)

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette pré-fiche technique est adaptée à un lieu standard et équipé. Elle se veut la plus complète possible.

Par conséquent, l'organisme culturel d'accueil s'engage à répondre, au mieux, aux exigences techniques de la compagnie.

Ce document sera complété, selon les lieux, par des précisions et des adaptations (plan de feu adapté) fixées directement entre les responsables techniques de l'organisme culturel et de la compagnie.

L'ensemble de ces dispositions constitue la fiche technique définitive faisant partie intégrante du contrat.

Durée du spectacle : 1h15.

## ÉQUIPE EN TOURNÉE (9 PERSONNES)

- ★ 1 VIOLONISTE
  - Catherine LARA
- ★ 4 DANSEURS
  - Jamson / Chichii / Corey / Viny
- ★ 1 RÉGISSEUR LUMIÈRE - VIDÉO
  - Kevin HERMEN ou Jules POU CET
- ★ 1 RÉGISSEUR SON
  - Xavier ROBIN ou alternant en cours de validation
- ★ 2 ACCOMPAGNATEURS DE LA PRODUCTION
  - *selon les dates*

## LOGISTIQUE DE TOURNÉE

### Hébergements

- En IDF, 2 chambres :
  - 1 chambre simple à J-1 et à J
- En province proche, 9 chambres :
  - 2 chambres simples à J-1 (techniciens)
  - 2 chambres doubles + 5 chambres simples à J
- En province éloignée / à l'étranger : 14 chambres
  - 2 chambres doubles + 5 chambres simples à J-1
  - 2 chambres doubles + 5 chambres simples à J

### Restauration

- En IDF, 12 repas :
  - 1 dîner ou défraiement SYNDEAC à J-1 (technicien)
  - 2 déjeuners ou défraiements SYNDEAC à J (techniciens - défraiement selon grille Syndeac possible)
  - 9 dîners à J
- En province proche, 20 repas :
  - 2 dîners ou défraiements SYNDEAC à J-1 (techniciens - défraiement selon grille Syndeac possible)
  - 9 déjeuners ou défraiements SYNDEAC à J (défraiement selon grille Syndeac possible)
  - 9 dîners à J
- En province éloignée, 28 repas :
  - 1 déjeuner ou défraiement SYNDEAC à J-1 (technicien)
  - 9 dîners ou défraiements SYNDEAC à J-1 (défraiement selon grille Syndeac possible)
  - 9 déjeuners ou défraiements SYNDEAC à J (défraiement selon grille Syndeac possible)
  - 9 dîners à J

### Transports

- En IDF :
  - 5 voitures : indemnités kilométriques aller-retour depuis domicile francilien + 1 billet de train, 2<sup>ème</sup> classe, A/R
- En province proche :
  - 2 voitures (= Catherine Lara et accompagnant + technicien Xavier) : indemnités kilométriques aller-retour depuis domicile francilien

- 6 billets de train, 2<sup>ème</sup> classe, A/R
- En province éloignée :
  - 2 voitures (= Catherine Lara et accompagnant + technicien Xavier) : indemnités kilométriques aller-retour depuis domicile francilien
  - 6 billets de train, 2<sup>ème</sup> classe, A/R

## MONTAGE

Services de montage : 3 x 4h avant la représentation :

- Pré-montage du côté de la salle à J-1 le matin
- Montage l'après-midi à J-1 (service 1) et à J (services 2 et 3)

Prévoir l'accès et le stationnement gratuit de plusieurs véhicules selon le transport prévu.

## LOGES

Prévoir *au minimum* une loge pour Catherine Lara et une loge pour la compagnie Kumon (4 personnes), soit 2 loges, chauffées ou climatisées selon la saison, bien éclairées, avec :

- Tables et chaises ;
- Portants ;
- Lumière et prises de courant ;
- Miroirs ;
- Douche ;
- Serviettes de toilette ;
- Fer à repasser.

## CATERING

- Petites bouteilles d'eau plate (ou gourde + distributeur eau de source) ;
- Canettes de COCA-COCA ZERO et REDBULL ;
- Thé / café ;
- Barres chocolatées / bonbons ;
- Bananes et fruits frais ;
- Fruits secs ;
- Chips.

Merci de prévoir le catering dès l'arrivée de l'équipe technique.

## REPAS

Pour les repas organisés par le lieu d'accueil, merci de considérer les régimes particuliers à valider avec la production selon les dates :

- 3 repas halals (pas de poisson) ;
- 2 repas flexitariens (pas de viande) ;
- 4 repas sans régime spécifique.

## ESPACE SCÉNIQUE

### Type : Frontal

Ouverture minimum mur à mur : 12 mètres

Profondeur minimum bord plateau / mur fond de scène : 10 mètres

Ouverture minimum de l'espace scénique : 10 mètres

Ouverture maximum de l'espace scénique : 12 mètres

Profondeur minimum de l'espace scénique : 8 mètres

Profondeur maximum de l'espace scénique : 10 mètres

Hauteur minimum sous Grill : 6 mètres

### Pendrillonnage

Fond de scène noir

Pendrillonnage à l'allemande et/ou à l'italienne sur plusieurs plans, selon l'espace proposé.

### Tapis de danse noir

**Prévoir deux loges rapides** (1 jardin / 1 cour) avec chaise, table, portant, miroir et lumière tamisée.

Prévoir une lumière tamisée en coulisses.

## SCÉNOGRAPHIE

Éléments fournis par la compagnie :

1 x tulle noir de 12 mètres de large par 8 mètres de hauteur

2 x escaliers de deux marches : profondeur 44 cm / largeur 60 cm / hauteur 36 cm

2 x escaliers de trois marches : profondeur 66 cm / largeur 60 cm / hauteur 54 cm

1 x grand drapeau

## VIDÉO

1 vidéoprojecteur d'au moins 12 000 lumens + câblage ( focale à définir sur plan de feux d'adaptation)

1 shutter DMX + câblage

NB : les envois vidéo se font avec le logiciel QLAB fourni par la compagnie.

## RÉGIES

Les régies son et lumière/vidéo doivent **impérativement** être côte-à-côte.

Les régies son et lumière/vidéo devront être en liaison intercom permanente entre elles et avec le plateau.

Fournir donc au minimum 3 postes d'intercom.

## LUMIÈRES

**La demande de matériel est à adapter en fonction de chaque lieu.**

La régie devra impérativement se trouver en salle, sans obstacle visuel et à vue du plateau.

Console lumière type : EOS xion / EOS élément / Grandma 3.

- Projecteurs :
  - 5 asservie Spot (Alpha Spot 700)
  - 5 asservie Wash (mac aura)
  - 6 PAR LED
  - 10 Sunstrip
  - 9 découpes 613 / 713
  - 7 découpes 614 / 714
  - 17 PAR 64 CP62
  - 2 PC 1000 kw

Puissance totale : 41 996 W.

- Nombre de circuits : 60 (35 ligne graduables).
- Supports projecteurs :
  - 11 pieds de projecteur (hauteur 1,70 m) ;
  - 10 platines de sol.
- Filtre LEE : 201 / 202 / 711 / 204 /152 / 026.
- Diffuseur Rosco : 132
- Machine à brouillard adaptée à l'espace scénique

Attention : *prévoir de désactiver les détecteurs de fumée qui pourraient gêner le bon déroulement du spectacle pendant toute la durée de la présence de l'équipe technique.*

## SON

### Façades

Système récent de diffusion, avec caisson de basse sur départ séparé et installé en multi diffusion délayée si besoin, assurant une couverture homogène en définition et en pression (105 dB), sans bruit de fond ni buzz.

Références : D&B, L-ACOUSTIC, ADAMSON, MEYER.

**Les amplis et processing devront être accessibles à l'équipe.**

### Régie

La régie devra impérativement se trouver en salle, sans obstacle acoustique et à vue du plateau. Console numérique Yamaha CL-3 avec RIO 1608 D. Pour toute configuration particulière merci de prendre contact avec notre équipe.

Les sorties et entrées OMNI de la console doivent rester libre pour des aller-retours d'effets externes fournis par la production.

### Retours

4 circuits (2 Stéréo) indépendants positionnés sur pieds à hauteur de tête selon plan fourni en L-Acoustics X15 HiQ, D&B Max 15 ou équivalent en gamme.

### Micro

Prévoir un micro HF de type SM58 sur pied en coulisse.

### Systemes HF

Fournir 1 système Shure AD4D ou UR4D+ complet (2 liaisons au total) avec mini émetteurs **ADX1M ou UR1-M UNIQUEMENT avec adaptateur Jack 6.35** pour les violons de Catherine Lara.

**ATTENTION !** Les émetteurs de grande taille ne s'adaptent **PAS** sur ces instruments, merci de bien fournir les émetteurs ADX1M ou UR1-M demandés.

**Pour toute équivalence de matériel, merci de contacter notre équipe.**

### **Ce contrat technique fait partie intégrante du contrat de cession.**

Ce contrat technique sera tamponné et signé par l'organisateur et adressé en même temps que le contrat de cession.

Vous vous engagez à en respecter toutes les clauses pour le bon déroulement du spectacle. Nous vous demandons de l'étudier et de nous contacter le plus rapidement possible pour toutes questions et modifications nécessaires.

Aucune modification ne sera possible sans accord signé du producteur ou de son représentant.

La fiche technique ou les conditions techniques du lieu et un plan d'accès, nous seront adressés très rapidement afin que nos régisseurs puissent évaluer et approuver votre matériel technique.

**Pour les petits lieux, sans équipement, nous contacter afin de trouver un accord technique qui permettra de pouvoir programmer ce spectacle dans le lieu et de signer ce contrat technique en même temps que le contrat de cession.**

Contrat fait en 2 exemplaires, un pour le producteur, un pour l'organisateur,

À Caudry

le 03/10/24



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	PC2024_CC002
Objet :	Décision de Monsieur le Maire Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "identités" du 23/11/2024 à 20h30
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20241003-PC2024_CC002-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier :	text/xml	946 o
<b>Annexe (Fichier de signature électronique)</b> Nom original : PC2024_CC002.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20241003-PC2024_CC002-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	4.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 octobre 2024 à 15h25min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 octobre 2024 à 15h25min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 octobre 2024 à 15h25min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 octobre 2024 à 15h25min47s	Reçu par le MI le 2024-10-10